

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 1^{er} novembre 2016 à 18h30 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 19h10 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.3 Convention d'entente entre la municipalité de Les Escoumins et Monsieur Rémy Boucher
- 17.4 Demande de dérogation mineure DM 2016-009/ Monsieur Jean Therrien
- 17.5 Demande de dérogation mineure DM 2016-010/ Résidence du Boisé sur Mer (Monsieur Marc Henderson)
- 17.6 Nouvelle procédure – Paiement des taxes municipales en 6 versements
- 17.7 Appui de projet/ Club Sportif des Bouleaux Blancs Inc.
- 17.8 Demande de citoyen/ Pluvial rue des Oblats
- 17.9 Demande de citoyen/ Conduite rue Lepage
- 17.10 Autorisation de dépense/ Monsieur Éric Cyr
- 17.11 Entériner ouverture poste préposé à l'entretien classe 2
- 17.12 Ouverture de poste de secrétaire administrative à l'interne/ Remplacement de congé de maternité
- 17.13 Demande d'autorisation de passage de cyclistes/ Randonnée Jimmy Pelletier
- 17.14 Dépôt/ Formulaire d'inscription – Activité Fleurons
- 17.15 Dépôt/ Réduction de cotisation 2017-2018 – Fédération des Villages-relais
- 17.16 Dépôt/ Bulletin du réseau des Villages-relais
- 17.17 Dépôt/ Invitation – Ouverture officielle du 45^e tournoi de hockey mineur des Escoumins
- 17.18 Dépôt/ MTQ – Passage piétonnier sur la route 138
- 17.19 Dépôt/ CAUREQ – Tarification du service incendie

9230



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 17.20 Dépôt/ Invitation – 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes – Maison l'Amie d'Elle
- 17.21 Dépôt/ MAMROT – Accusé de réception
- 17.22 Dépôt/ La Mutuelle des municipalités du Québec – Avis de sinistre
- 17.23 Dépôt/ Appui à la résolution de la Stratégie d'eau potable – Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
- 17.24 Dépôt/ Appui à la résolution de la Stratégie d'eau potable – Municipalité de Franquelin
- 17.25 Dépôt/ Gouvernement du Québec – Ministre de la culture et des communications

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h10 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 16-11-304

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 16-11-305

CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS ET MONSIEUR RÉMY BOUCHER

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins a procédé à l'installation de deux conteneurs à déchets pour les propriétaires de chalets du lac St-Onge, du lac à Brochet ainsi que du lac Pelletier;

ATTENDU QUE ces conteneurs à déchets sont situés sur le Lot 42-B, Canton 04, Rang 01, appartenant à Monsieur Rémy Boucher;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à signer une convention d'entente avec Monsieur Rémy Boucher au montant de 50 \$ (cinquante dollars) par mois pour une période de 7 mois;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière et Monsieur André Desrosiers, maire, à procéder à la signature d'une convention d'entente avec Monsieur Rémy Boucher afin que deux conteneurs à déchets soient installés sur son lot privé pour une période de 7 (sept) mois par année au montant de 50 \$ (cinquante dollars) par mois.



N° 16-11306
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-009/ MONSIEUR JEAN THERRIEN

ATTENDU QUE Monsieur Jean Therrien a formulé le 8 septembre 2016, une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 8, rue Bellevue et sur le lot 7-2-13 du Rang A, Canton Escoumins;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser l'implantation d'une remise du puits de surface dans la cour avant d'une superficie maximale de 6 mètres carrés à 8 mètres de la ligne avant et à cette fin, un empiètement d'un mètre dans la marge de recul avant prescrite de 9 mètres;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation à l'article 9.1 du Règlement de zonage n° 240 en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QUE la bâtisse principale a été érigée en 2008 en vertu du permis de construction numéro 2008-0131 émis le 11 octobre 2008;

ATTENDU QUE dans le cadre de la construction de la résidence secondaire, le propriétaire a implanté un puits de surface dans la cour avant et une remise en vue de protéger les équipements de pompage du puits;

ATTENDU QUE les constructions souterraines tel que puits selon l'article 9.1 du Règlement de zonage sont autorisées pourvu que leurs parties les plus élevées n'excèdent pas le niveau moyen du terrain situé dans la cour avant;

ATTENDU QUE l'immeuble ne peut bénéficier des dispositions de l'article 7.2.3 du Règlement de zonage qui prévoit que dans le cas d'un terrain riverain, une remise peut être implantée dans une cour avant à la condition de ne pas empiéter dans la marge de recul prescrite et de ne pas être face au bâtiment principal;

ATTENDU QU'une partie importante du terrain est situé en zone de contraintes relatives aux glissements de terrain de type NA1;

ATTENDU QUE la remise du puits de surface est localisée à 8 mètres de la ligne de rue et la marge de recul avant prescrite dans la zone 52-V est de 9 mètres;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

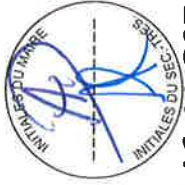
ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 11 octobre 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-009 afin d'autoriser l'implantation d'une remise de puits de surface dans la cour avant d'une superficie maximale de 6 mètres carrés à 8 mètres de la ligne avant et à cette fin, un empiètement d'un mètre dans la marge de recul avant prescrite de 9 mètres.



N° 16-11-307

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-010/ RÉSIDENCE LE BOISÉ SUR MER (MONSIEUR MARC HENDERSON)

ATTENDU QUE Monsieur Marc Henderson de la Résidence le Boisé sur Mer a formulé le 11 septembre 2016 une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 571, route 138 et sur les lots 31B-1 et 31B-2 du Rang 1, Canton Escoumins;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un empiètement de 3,24 mètres du bâtiment principal dans la marge de recul avant prescrite de 9 mètres de façon à considérer un agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation à l'article 6.1.1 du Règlement de zonage n° 240;

ATTENDU QUE le bâtiment principal et le terrain sur lequel ils sont érigés sont situés dans la zone 51-CH du Règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QUE la partie Sud-Ouest de la bâtisse principale a été érigée avant 1964 soit avant la mise en vigueur du premier Règlement de zonage et en conséquence, l'implantation dérogatoire de cette première partie du bâtiment principal à 8,16 mètres de la ligne avant pourrait bénéficier de droits acquis;

ATTENDU QUE l'habitation collective comprenant 18 chambres et identifiée comme étant « La Résidence Boisé sur Mer » a fait l'objet de travaux de rénovation majeurs en 2015 et 2016 et qu'un nouveau permis a été émis pour la construction d'un solarium de 7,3 mètres de largeur par 4,9 mètres de profondeur dans la cour avant du bâtiment principal à titre de construction accessoire;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble antérieur, transformer le solarium dont la construction est en cours par un agrandissement du bâtiment principal et de façon à considérer un agrandissement de la salle à manger de l'habitation collective;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 11 octobre 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Marie-Lise Poitras

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

(Madame Karine Roussel déclare son intérêt potentiel et se retire du vote)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-010 afin d'autoriser un empiètement de 3,24 mètres du bâtiment principal dans la marge de recul avant prescrite de 9 mètres de façon à considérer un agrandissement du bâtiment principal.

N° 16-11-308

NOUVELLE PROCÉDURE – PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN 6 VERSEMENTS

ATTENDU QU'il est temps de procéder à la commande des comptes de taxes pour la municipalité de Les Escoumins;

9233



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'après discussion entre Madame Andrée Lessard, directrice générale et Monsieur André Desrosiers, maire, ceux-ci croient qu'il serait bon pour les citoyens des Escoumins de leur offrir la possibilité de payer leurs taxes municipales en 6 versements plutôt qu'en 3 versements habituels;

ATTENDU QUE les nouvelles modalités de paiement seront inscrites dans le règlement de taxation 2017;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil autorise la commande des comptes de taxes pour le paiement de ceux-ci en 6 versements plutôt qu'en 3 versements habituels.

N° 16-11-309

APPUI DE PROJET/ CLUB SPORTIF DES BOULEAUX BLANCS DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE le Club Sportif des Bouleaux Blanc Inc. demande à la municipalité de Les Escoumins une aide financière de 10 000 \$ (dix mille dollars) afin de finaliser les travaux de rénovation de leur bâtiment (relais de motoneige) situé sur la route Forestière à Les Escoumins;

ATTENDU QUE le Club Sportif des Bouleaux Blancs Inc. est un organisme sans but lucratif et qu'il a besoin d'être appuyé financièrement afin de terminer ledit projet;

ATTENDU QUE ce comité est formé de résidents escouminois bénévoles et dans l'optique de maintenir leur service dans notre localité, des investissements ont été apportés dans le relais de motoneige actuel qui exigeait d'importantes rénovations;

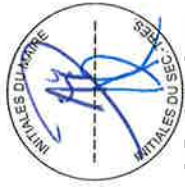
ATTENDU QUE les motoneigistes ont besoin de ce lieu qui leur offre en plus des divers services de base, un lieu rassembleur, sécuritaire en forêt pour la clientèle locale et les visiteurs ainsi que pour les usagers qui possèdent des chalets dans le secteur;

ATTENDU QUE les utilisateurs environnants (Longue-Rive, Les Bergeronnes, Tadoussac et Sacré-Cœur ne possèdent pas de telles installations et que la clientèle touristique en provenance du Saguenay et de Charlevoix bénéficie de ce service en achetant local (essence, réparation, hôtels, etc.);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Monsieur Denis Morin déclare son intérêt potentiel et se retire du vote)

QUE la municipalité de Les Escoumins appuie le Club Sportif des Bouleaux Blancs Inc. dans leur demande d'aide financière pour leur projet de rénovation du relais de motoneige situé sur la route Forestière;

QUE la municipalité de Les Escoumins demande au député du Parti Québécois, Monsieur Martin Ouellet d'aider le Club Sportif des Bouleaux Blancs Inc. dans leur demande d'aide financière à l'aide de l'enveloppe discrétionnaire disponible pour notre région.



N° 16-11-310

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DEMANDE DE CITOYEN/ PLUVIAL RUE DES OBLATS

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, a reçu une demande d'un citoyen résidant au 3, rue des oblats concernant un problème d'accumulation d'eau dans sa cour;

ATTENDU QUE la solution serait d'y installer un regard en plastique installé en bordure de rue qui se déversera dans l'égout sanitaire;

ATTENDU QU'une visite a été effectuée sur le terrain et qu'un budget d'environ 3 000 \$ (trois mille dollars), soit MG-20 et pavage, seront à prévoir pour ces travaux puisque ce qui est du regard, tête et self-level, la municipalité le possède en réserve dans la cour;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les travaux de correction pour la rue des Oblats au montant de 3 000 \$ (trois mille dollars) en incluant le coût des travaux et les matériaux nécessaires;

QUE les travaux de la rue des Oblats seront effectués au printemps 2017.

N° 16-11-311

DEMANDE DE CITOYEN/ CONDUITE RUE LEPAGE

ATTENDU QUE dans la rue Lepage, nous avons une conduite pluviale que la municipalité des Escoumins a installée lors des glissements de terrain qu'il y a eu auparavant;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins possède une servitude de drainage qui nous autorise à aller entretenir cette conduite;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce terrain a fait parvenir à la Municipalité, une lettre nous demandant d'en faire l'entretien, mais aussi de faire des travaux sur la conduite pour la rallonger afin que celui-ci puisse se servir de son terrain arrière;

ATTENDU QU'une vérification sur le terrain a été faite par Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, et les travaux consisteraient à rallonger le tuyau d'une longueur d'environ 40 (quarante) pieds et reprofiler un fossé pour rejoindre le ponceau;

ATTENDU QUE par la suite, il faudra ajouter un « T » pour englober le petit fossé qui vient se décharger dans ce ponceau;

ATTENDU QUE ces travaux devront être effectués par une pelle et qu'une durée de 2 jours serait envisageable;

ATTENDU QUE le coût des travaux en incluant les matériaux serait au montant de 2 360 \$ (deux mille trois cent soixante dollars);

ATTENDU QUE le remplissage de ce terrain ainsi que le déboisement avant de procéder aux travaux devront être faits par le propriétaire;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras

9235



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les travaux de conduite de la rue Lepage au montant de 2 360 \$ (deux mille trois cent soixante dollars) en incluant le coût des travaux et les matériaux nécessaires;

QUE les travaux de la rue Lepage seront effectués au printemps 2017.

N° 16-11-312

AUTORISATION DE DÉPENSE / MONSIEUR ÉRIC CYR

ATTENDU QUE Monsieur Éric Cyr a procédé à la production technique de la pièce de théâtre « Ben voyons donc Germaine » qui a eu lieu le 22 octobre dernier;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 204,00 \$ (deux cent quatre dollars) à Monsieur Éric Cyr pour la production technique de la pièce de théâtre « Ben voyons donc Germaine » qui a eu lieu le 22 octobre dernier.

N° 16-11-313

ENTÉRINER OUVERTURE POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN CLASSE

2

CONSIDÉRANT que le département des loisirs a besoin d'un employé sur appel temporaire afin de combler les absences, vacances ou autres;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'assurer la relève pour ce département;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à ouvrir un poste de préposé à l'entretien classe 2 temporaire sur appel pour le département des loisirs.

Formules Municipales - No 4614-A-MST

N° 16-11-314

OUVERTURE POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE À L'INTERNE / REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

ATTENDU QUE l'employée # 13-0030 doit quitter en février prochain pour son congé de maternité;

ATTENDU QUE l'affichage du poste a été effectué à l'interne en conformité avec les dispositions de la convention collective;

ATTENDU QU'une seule personne a déposé sa candidature pour le poste de secrétaire administrative au sein de la municipalité de Les Escoumins;

ATTENDU QU'il y a eu entente entre la directrice générale et l'employée # 70-0132 concernant l'horaire de travail se débutant au mois de janvier 2017;

ATTENDU QUE le salaire et les avantages sociaux seront établis selon les conditions définies à la convention collective de travail en vigueur;

IL EST PAR CONSÉQUENT

9236



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

PROPOSÉ PAR Claudette Roussel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Odile Boisvert à titre de remplaçante pour le poste de secrétaire administrative à la municipalité de Les Escoumins, et ce, à partir du mois de janvier 2017.

N° 16-11-315

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE CYCLISTE/ RANDONNÉE JIMMY PELLETIER

ATTENDU le passage dans notre Municipalité du groupe de cyclistes de l'évènement « La randonnée Jimmy Pelletier » qui se tiendra le vendredi, 1^{er} juillet 2017 entre 11h00 et 11h45;

ATTENDU QUE la Municipalité peut souligner d'une façon particulière le passage des cyclistes afin de les encourager;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le passage d'un groupe de cyclistes le 29 juin 2017 dans la municipalité des Escoumins dans le cadre de l'évènement «Randonnée Jimmy Pelletier»;

QUE la municipalité sera représentée par les conseillères Madame Marie-Lise Poitras et Madame Claudette Roussel lors de cet évènement;

QUE le Conseil souhaite souligner d'une façon particulière le passage des cyclistes dans notre Municipalité en distribuant de l'eau, du fromage et des raisins aux cyclistes comme dans les années passées.

Formulaire d'inscription – Activité Fleurons

Réduction de cotisation 2017-2018 – Fédération des Villages-relais

Bulletin du réseau des Villages-relais

Invitation – Ouverture officielle du 45^e tournoi de hockey mineur des Escoumins

MTQ – Passage piétonnier sur la route 138

CAUREQ – Tarification du service incendie

Invitation – 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes – Maison l'Amie d'Elle

MAMROT – Accusé de réception

La Mutuelle des municipalités du Québec – Avis de sinistre

Appui à la résolution de la Stratégie d'eau potable – Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux

Appui à la résolution de la Stratégie d'eau potable – Municipalité de Franquelin

Gouvernement du Québec – Ministre de la culture et des communications

9237



N° 16-11316
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escourmiers

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

André Desrosiers,
Maire

Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 21 novembre 2016 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Claudine Roussel et Madame Line Boulianne

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 1^{er} novembre 2016

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois
- 3.2 Engagement de l'employée #13-0030/ Secrétaire administrative
- 3.3 Offre de services professionnels – Mensualités/ Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.
- 3.4 Autorisation de paiement COMBEQ/ Renouvellement d'adhésion 2017
- 3.5 20^e édition des prix hommage bénévolat Québec 2017/ Candidature d'un bénévole ou d'un organisme méritant
- 3.6 7^e édition du concours de décoration de Noël « Village en Lumières »
- 3.7 Concours 2016-004/ Préposé à l'entretien Classe 2
- 3.8 Autorisation de paiement/ Renouvellement adhésion 2017 Conseil régional de la Culture et des Communications de la Côte-Nord
- 3.9 Révocation du permis d'alcool pour le bar du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher
- 3.10 Autorisation de dépense/ Renouvellement d'adhésion FQM 2017
- 3.11 Octroi de contrat – Appel d'offres surfaceuse à glace/ Modification résolution # 14-09-435
- 3.12 Demande d'autorisation/ Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
- 3.13 Demande d'autorisation/ Programme Fonds des petits collectifs (FPC) – Agrandissement Centre Sportif Charles-Édouard Boucher
- 3.14 Démonstration et initiation/ QcSkateBoard Camp